

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 79

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 5

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICH	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Valérie GRANDET
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

### *Membres absents :*

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Charte de prévention des expulsions locatives de la Côte d'Or 2020-2024 –  
Approbation**

Dijon métropole s'est bâti sur la volonté de créer un territoire solidaire et équilibré. Depuis 2001, la métropole, délégataire des aides à la pierre, a mené une politique de l'habitat visant, notamment, au rééquilibrage de l'offre de logements à loyer modéré sur le territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020, le transfert de compétences du Conseil Départemental est effectif, notamment sur le Fonds Solidarité Logement (FSL), permettant une meilleure articulation avec les compétences déjà portées par la Métropole.

C'est dans ce cadre que Dijon métropole est un acteur du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), copilotés par l'Etat et le Conseil Départemental. La métropole est particulièrement engagée sur le volet prévention des expulsions au travers de la participation aux Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) ainsi que par la réalisation d'enquêtes sociales par les professionnels du service social métropolitain.

La charte de prévention des expulsions qui vous est présentée a pour objectif de mobiliser et coordonner l'action des acteurs ayant vocation à intervenir de la phase précontentieuse à celle de l'expulsion locative autour d'une stratégie commune.

Outre le Conseil Départemental de la Côte d'Or et l'Etat, co-pilotes du PDALHPD, les signataires sont la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux, Action Logement, les représentants des bailleurs privés, les associations spécialisée dans l'accompagnement social des personnes en difficultés liées aux logements, les associations de locataires, la banque de France, ...

LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet de Charte annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à apporter audit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer la Charte définitive;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président ou, par délégation le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 84  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 5 PROCURATION(S)*